

GRETA JURA
Rue Anne Franck
39000 LONS LE SAUNIER

MARCHES PUBLICS
Passés selon la procédure
« marché à procédure adaptée »

Via la plateforme dématérialisée AJI

MARCHE DE LOCATION DE VEHICULES

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
Et
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES**

Date de rédaction : le 2 mars 2021

Procédure de consultation utilisée : marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics

Le présent règlement de consultation comporte 7 pages numérotées de 1 à 7.

| | | | |
|----------------------|--------|-------------|---|
| Cachet de la société | Date : | Signature : | 1 |
| | | | |

SOMMAIRE

Préambule

Article 1^{er} : objet du marché

Article 2 : forme du marché

Article 3 : modalités d'attribution du marché

Article 4 : conditions de la consultation

Article 5 : conditions d'agrément de l'offre

Article 6 : les modalités de la ré évaluation du prix de la maintenance

Article 7 : durée du marché - modalités de contractualisation et d'exécution - pièces constitutives du marché.

Article 8 : réserves

Article 9 : comptable assignataire du marché

Article 10 : compétence juridictionnelle

Préambule

Le GRETA JURA est un opérateur public dont la personnalité juridique est assurée par l'établissement support où il est implanté, c'est à dire le lycée Jean Michel à LONS LE SAUNIER.

L'autonomie administrative et financière est assurée par le conseil d'administration du lycée Jean Michel au regard d'un budget annexe. Les fonctions d'ordonnateur sont assurées par le proviseur du lycée Jean Michel ordonnateur des recettes et des dépenses, président du conseil d'administration. Les fonctions de comptable sont assurées par l'agent comptable du lycée Jean Michel.

Le GRETA JURA est installé sur quatre sites : le site de LONS LE SAUNIER implanté dans le lycée Jean Michel, le site de CHAMPAGNOLE implanté au Lycée Paul Emile Victor, le site de Dole implanté au Lycée Jacques DUHAMEL, le site de MOREZ implanté au lycée Victor Bérard.

Actuellement le GRETA JURA loue :

-3 véhicules Peugeot 208 dont la fin de contrat est le 29.08.2021,

-1 Peugeot 308 **auto-école** dont la fin de contrat de le 03.09.2021.

Par ailleurs il possède deux autres véhicules en pleine propriété un Ford CMAX et une Renault CLIIO.

Le titulaire actuel du marché de location est l'entreprise Sonalp automobile de Perrigny, à l'issue d'un marché à procédures adaptées.

| | | | |
|----------------------|--------|-------------|---|
| Cachet de la société | Date : | Signature : | 2 |
|----------------------|--------|-------------|---|

Adresses des sites d'implantation du GRETA JURA

| Nom du site | rôle | adresse | Ligne RTC de référence |
|--|---|---------------------------------------|------------------------|
| DOLE <i>Lycée Duhamel</i> | PRINCIPAL | 10C rue de Bourgogne 39100 DOLE | 03.84.82.55.18 |
| LONS LE SAUNIER <i>Lycée Jean Michel</i> | SECONDAIRE | Rue Anne Franck 39000 LONS LE SAUNIER | 03.84.86.18.80 |
| MOREZ <i>Lycée Victor Bérard</i> | SECONDAIRE SECONDAIRE POTENTIEL SECOURS | Rue Victor Bérard 39400 MOREZ | 03.84.33.02.30 |
| CHAMPAGNOLE <i>Lycée Paul Emile Victor</i> | SECONDAIRE | Rue des Liegettes 39300 CHAMPAGNOLE | 03.84.52.61.73 |

Article 1 - objet du marché

La consultation a pour objet la passation d'un marché de service de location de véhicules, destinés aux besoins du GRETA JURA, tel que définis dans son implantation territoriale ci-dessus.

Lot n° 01: location de cinq véhicules légers à motorisation hybride

Lot n° 02: location d'un véhicule auto-école et d'un véhicule modulable transport de personnes et utilitaires à motorisation thermique.

Lot n° 03: optionnel installation de quatre points de recharge dans les lycées supports des antennes définit ci-dessus.

Définition du besoin

Définitions communes aux deux lots:

Le marché est un marché unique qui s'exécutera du 1^{er} septembre 2021 au 31 aout 2025, avec la possibilité de le reconduire de manière formelle une année.

Location pour 8.000 kilomètres annuels pour chaque véhicule – fongibilité kilométriques demandée pour l'ensemble du parc soit 56 000 kilomètres pour l'ensemble du parc.

Couleur blanche – 4 portes – climatisation – radio – GPS - entretien mécanique – fourniture de pneumatique hiver.

Lot n° 02 :

02-A Le véhicule auto-école sera livré équipé des éléments nécessaires pour assurer les formations moniteur auto-école, double commande.

| | | | |
|----------------------|--------|-------------|---|
| Cachet de la société | Date : | Signature : | 3 |
|----------------------|--------|-------------|---|

Par ailleurs ce véhicule sera utilisé pour des cours de taxi par conséquent sa batterie sera assez puissante pour utiliser les systèmes d'alimentation d'un moyen de paiement à distance et le taximètre.

02-B Le véhicule modulable sera de nature à pouvoir transporter des personnes moins de neuf et être modulable pour transporter des marchandises ou matériels.

Article 2 - forme du marché

Il s'agit d'un marché à bon de commande sans minimum ni maximum et un opérateur économique par lot.

Le marché est un marché unique qui s'exécutera du 1^{er} septembre 2021 au 31 aout 2024, avec la possibilité de le reconduire de manière formelle une année.

Article 3 - modalités d'attribution du marché

Les candidatures pourront être établies par une entreprise isolée ou par un groupement momentané d'entreprises.

Pour chaque lot, une même entreprise ne peut présenter qu'une offre : elle ne peut agir à la fois comme candidat isolé et comme membre d'un groupement. De même elle ne peut être membre que d'un seul groupement.

La forme du groupement, conjoint ou solidaire, est laissée au libre choix des candidats qui désignent dans les deux cas un mandataire pour les représenter auprès du pouvoir adjudicateur.

Article 4 – conditions de la consultation.

-A) adresse de la consultation

Les entreprises intéressées peuvent fournir leurs propositions de prix par courrier adressé à Monsieur l'ordonnateur du GRETA JURA 1 Rue Anne Franck 39000 LONS LE SAUNIER

-B) personne en charge de renseigner les candidats et négociations techniques.

Des renseignements peuvent être recueillis auprès de Monsieur BOULET Jean Gabriel gestionnaire du Greta JURA.

Le cahier des clauses techniques particulières ne peut faire l'objet de modifications sans que l'ensemble des candidats potentiels en soit informés par courrier recommandé avec accusé de réception. En tout état de cause, il ne pourra être modifié après le 1^{er} mai 2021 et ces modifications ne pourront être que des adaptations d'une portée limitée et objectivement nécessaire sans aucun caractère discriminatoire de nature à fausser la concurrence.

-C) modalités agrément de la candidature.

| | | | |
|----------------------|--------|-------------|---|
| Cachet de la société | Date : | Signature : | 4 |
|----------------------|--------|-------------|---|

Le candidat fournit une proposition de prix et un acte d'engagement pour le lot auquel il répond.

L'offre de prix est transmise via le site AJI : <https://mapa.aji-france.com>

- Une déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise ne tombe pas sous le coup d'une interdiction à concourir - Ordonnance du 6 juin 2005 article 8 - CMP article 43.
- La copie du jugement prononcé, en cas de redressement judiciaire.
- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- DC4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante, thème : marché public).
- DC5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr> , thème : marchés publics).

L'offre de prix doit comporter à **peine de nullité** :

- Un acte d'engagement y compris le tableau de prix demandé à l'annexe 1
- le règlement de consultation et cahier des clauses administratives particulières signé sur chaque feuillet
- DC4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marché public)
- un relevé d'identité bancaire, banque domiciliée en France

-D) l'expression du prix et sa validité

a) Les dispositions communes :

Le prix est exprimé en Euros. Il est fixé pour le lot toutes taxes comprises TVA à 20%. Il s'entend franco de port pour les éventuelles fournitures d'éléments techniques nécessaires, à l'adresse de livraison désignée :
GRETA JURA antenne de LONS LE SAUNIER

b) L'expression du prix

Le prix est exprimé sur une annexe spécifique jointe à la réponse pour chaque véhicule et équipements optionnels ou spécifiques.

Si toutes les rubriques ne sont pas renseignées la personne publique responsable du marché peut écarter le candidat.

L'absence de l'un de ces trois tableaux rend caduque la poursuite de l'examen de l'offre.

c) Calendrier des opérations

L'ouverture des plis sera réalisée le 31 mars 2021, par le représentant de la personne publique responsable du marché, Monsieur BOULET Jean-Gabriel.

| | | | |
|----------------------|--------|-------------|---|
| Cachet de la société | Date : | Signature : | 5 |
|----------------------|--------|-------------|---|

Cependant les offres peuvent être remises directement contre récépissé jusqu'au 31 mars 2021 à 9h00 au secrétariat du gestionnaire 400 Rue du docteur Jean Michel 39000 LONS LE SAUNIER.

Chaque candidat sera informé des résultats de la consultation à compter du 5 avril 2021, pour une mise en service effective le 1^{er} septembre 2021.

Le titulaire du marché sera avisé par courrier avec AR au plus tard le 21 avril 2021.

d) La durée de la consultation

La réception des propositions de prix est limitée au 31 mars 2021 à 9h00.

e) Le choix du candidat

Monsieur le proviseur, ordonnateur des dépenses et des recettes du GRETA JURA, choisit le candidat selon les critères fixés à l'article 5 de la présente consultation.

Article 5 – conditions d'agrément de l'offre

Pondération et critères d'évaluation de l'offre

Outre les conditions de réception de la candidature, sera retenue l'offre la mieux-disante.

Seront pris en considération dans l'ordre croissant et selon les ordres de valeur.

Le prix sera évalué sur deux critères :

La valeur technique 60 / 100 au vu du mémoire technique remis à l'appui de l'offre et précisions apportées.

- ❶ Les performances – valeur x / 40
- ❷ Les performances en autonomie électrique – valeur x / 10
- ❸ Les garanties et disponibilité de service – valeur x / 10

Le prix 40 / 100

- ❶ Calculé sur la base de l'annexe 1

Article 7 – durée du marché - modalités de contractualisation et d'exécution - pièces constitutives du marché.

7-1 durée du marché et ordre de service

Le présent marché prend effet à compter du procès verbal de réception des véhicules en ordre de marche. La notification consiste en l'envoi du marché signé au bailleur par tout moyen permettant de donner date certaine. La date de notification est la date de réception du marché par le bailleur.

7-2 les conditions et modalités de paiement

Les prestations de location, les prestations de maintenance et les prestations d'abonnement sont facturées mensuellement, et ne font pas l'objet d'avances. Le paiement est assuré auprès du titulaire du marché.

Le règlement s'effectue par mandat administratif selon les délais réglementaires. Il peut être mis en place une procédure de prélèvement automatique.

| | | | |
|----------------------|--------|-------------|---|
| Cachet de la société | Date : | Signature : | 6 |
|----------------------|--------|-------------|---|

7-3 modalités d'exécution

7-3-1 délais d'exécution

Les délais s'entendent à compter de l'émission du bon de commande par le GRETA JURA.

7-3-2 conditions de réception du marché

Le marché sera réceptionné par lot dès que les prestations attendues et décrites dans le présent marché seront opérationnelles.

7-3 les pièces constitutives du marché

Les documents contractuels sont au nombre de deux :

- l'acte d'engagement et ses annexes financières renseignées annexes 1
- le règlement de consultation signé chaque feuillet

S'agissant d'un contrat de droit public aucun autre document ne sera adjoint aux pièces constitutives du marché telles que définies supra.

S'agissant d'un contrat de droit public, les conditions générales de vente du candidat pouvant figurer sur ses tarifs, factures ne sont pas applicables au présent marché.

Dès la notification du marché, le pouvoir adjudicateur délivre une copie de l'acte d'engagement comportant la mention « exemplaire unique ». Il ne sera pas délivré de duplicata.

Article 8 – réserves

Si les propositions reçues par le GRETA JURA ne sont pas intéressantes financièrement et qualitativement, l'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions de prix et de poursuivre par une mise en concurrence simplifiée à chaque besoin.

Article 9 – comptable assignataire du marché

Monsieur BOULET Jean-Gabriel, agent comptable du GRETA JURA.

Article 10 – compétence juridictionnelle

Le Tribunal administratif de BESANCON (DOUBS) est la juridiction compétente pour tout litige né de la présente consultation et de ses suites contractuelles.

| | |
|--|---|
| A LONS LE SAUNIER le 2 mars 2021 L'ordonnateur des dépenses et des recettes du GRETA JURA | A _____ le _____ Le candidat (Nom, prénom et qualité du signataire) |
|--|---|

| | | |
|----------------------|--------|---------------|
| Cachet de la société | Date : | Signature : 7 |
|----------------------|--------|---------------|